



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe d'apprentissage

Question écrite n° 65096

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur les difficultés que rencontrent les chambres des métiers dans le financement de l'apprentissage professionnel. En effet, l'équilibre financier des CFA se trouve désormais structurellement compromis. L'affectation de ressources suffisantes au fonctionnement des CFA de la chambre des métiers, notamment par une plus juste répartition du produit de la taxe d'apprentissage, apparaît indispensable. Le projet de loi de modernisation sociale, examiné au Parlement, prévoit par ailleurs un minimum de ressources des CFA. Selon les chambres de métiers, ce minimum ne devrait pas être inférieur à 21 000 francs par an et par apprenti de niveau V et pourrait être revalorisé pour des formations de niveaux supérieurs et de durées plus importantes. Il lui demande de lui indiquer ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

En ce qui concerne le financement de l'apprentissage artisanal, la revendication des chambres de métiers a bien été prise en compte par la secrétaire d'Etat à la formation professionnelle et aux droits de la femme. Elle est en cours d'expertise par les services du ministère de l'emploi et de la solidarité, dans le cadre d'une concertation interministérielle associant les représentants des régions et des chambres consulaires. Dans tous les cas, le projet de loi et les textes pris en application, qui visent à mieux faire apparaître les coûts de formation des centres de formation d'apprentis (CFA) et qui conforteront l'échelon régional dans son rôle de coordination et de négociation du montant des subventions, permettront d'assurer une meilleure péréquation des ressources entre les CFA. Le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sera attentif à ce que les CFA du secteur des métiers disposent d'un niveau de ressources suffisant pour remplir dans de bonnes conditions leur mission de formation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65096

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4478

Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5808